

que la veille : mais il ne se serait pas prévalu de cette irrégularité s'il avait été élu. En voilà bien long au sujet de cette élection. Je désirais que vous en connutes les circonstances.

Je dois avouer que c'est mon frère qui a fait cette élection car sans lui, MM. Caldwell et Tétu auraient été élus à Saint-Joseph pour la même raison, parce qu'il se serait passé plus d'une heure sans vote donné—et que si Linière n'eût pas parlé à la porte de l'église personne de Sainte-Marie n'aurait été au poll.

Quoique je sois élu ici, j'accepterai pour le comté de Leinster si j'y suis élu car c'est là la condition avec le comté de Dorchester, à moins que le comté de Leinster ne me permette d'accepter le comté de Dorchester.

Il devait se rendre aujourd'hui pour nous trois cents voix de Sainte-Marie, que nous sommes occupés à arrêter.

Mon frère en voulait à Caldwell et cherchait à le faire jeter hors de la Chambre.

Il faut remarquer que Caldwell ou son représentant a joué le même tour l'année dernière, et qu'il n'a été élu que parce qu'il y eut une heure sans vote donné car une demi-heure après le poll fermé il y vint un grand nombre d'électeurs pour Samson qui s'était présenté, et qui aurait peut-être réussi.

Ma femme m'a bien grondé, elle a bien grondé mon frère ; mais aujourd'hui nous sommes raccommodés.

Je vous prie de présenter mes respects à madame Panet et à Mlle Rose et mes amitiés à ma petite sœur et mes frères.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur et cher papa,

Votre très humble et obéissant serviteur,

T. Taschereau

Sainte-Marie, le 24 octobre 1809. (1)

(1) Sur cette fameuse élection on peut consulter aussi " l'Hisoire de la seigneurie de Lauzon " de M. J.-Edmond Roy, vol. I^e, p. 384.